

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 37 (1908)

**Heft:** 5

**Artikel:** La grammaire à l'école primaire

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1039546>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Si la nouvelle méthode de grammaire n'a pas produit tous les fruits que nous en attendons, le fait doit être attribué à ce qu'elle a suivi les errements de sa rivale : 1<sup>o</sup> en présentant aux élèves l'étude de la grammaire dans le même ordre, le nom, l'article, etc. ; 2<sup>o</sup> en ce qu'elle n'a pas remplacé par des exercices de grammaire la plupart des copies qui se font encore au cours inférieur ; 3<sup>o</sup> en ce qu'elle n'a pas présenté l'enseignement du verbe dans une méthode plus naturelle.

Nous développerons ces différents points dans un prochain article.

V. C.

---

## LA GRAMMAIRE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

---

L'auteur de l'article, signé A. B., qui a paru dans le N° 19 du *Bulletin*, année 1907, et M. Currat, inspecteur, dans sa *Première réponse à propos de grammaire*, ne s'entendent malheureusement pas très bien dans la discussion qu'ils viennent d'entamer au sujet de l'emploi de la grammaire à l'école primaire. Et si nous intervenons ici et le plus modestement possible, ce n'est sûrement pas pour jeter de l'aigreur dans le débat. Suivant, en cela, le conseil que vous avez donné, M. le Rédacteur, nous voulons une discussion courtoise. Cela dit, voici, en quelques mots, nos impressions :

Et d'abord, n'y aurait-il pas, de part et d'autre, certaines contradictions que nous ne voulons pas relever ici ? Vrai est-il, par contre, que dans certains points il y a accord parfait entre les champions d'une même cause !

Essayons de rétablir l'harmonie, qui se trouvera nécessairement dans un juste milieu. Mais, pour cela, nous ne voulons sûrement pas ressasser ici tout ce qui a déjà été dit et écrit sur notre *Livre unique* comme aussi sur un *Manuel de grammaire* pour nos écoles. Nous ne voulons pas non plus reproduire ces arguments plus ou moins suggestifs, hardiment avancés par nos deux intéressants et sympathiques jouteurs.

Avant tout, il ne faut pas confondre un *Manuel de grammaire* avec les *règles grammaticales*, qui, — comme un code grammatical, — doivent être à la base de l'étude d'une langue. Or, la parfaite connaissance de ces *règles* est de rigueur. Et ces règles, avec quelques exemples à l'appui, se trouvent dans l'*Appendice grammatical* du *Livre du II<sup>me</sup> degré*. Malheureusement, les exercices d'application font défaut et constituent une grave lacune pour l'application correcte et exacte

des règles grammaticales à étudier et à graver profondément dans la mémoire des enfants. Vrai est-il que le maître peut et doit extraire des exemples d'application dans les chapitres du Livre de lecture. S'agit-il, par exemple, de l'étude du *nom*. Les exercices d'application se trouvent aux pages 6, 8, 9, 10, 13, 14, 15 et 19 du Livre. Mais tout cela est bien disséminé et jeté, ça et là, dans les différents chapitres du Livre. Et dire que les mêmes procédés doivent être mis à contribution pour l'étude complète des dix parties du discours. Evidemment, il y a là un surcroît de besogne pour un instituteur ou une institutrice, placé à la tête d'une nombreuse école et qui doit savoir occuper constamment tous ses élèves. Au surplus, n'oublions pas les devoirs à domicile, qui se donnent dans certaines classes, surtout en ville.

Aussi bien, ce n'est pas sans raison que, dans son 10<sup>me</sup> principe, page 60, M. Currat émet le vœu que l'on devrait mettre à la disposition des instituteurs *un tableau contenant la suite naturelle et logique des matières à parcourir, ainsi que la nature des exercices découlant de chaque règle étudiée.* — A la bonne heure ! Voilà bien ce qu'il faut ! Et nos instituteurs ne demandent rien de plus : des *exemples*, des *règles* et des *exercices* à exécuter dans un cadre bien arrêté et bien défini. Et tout cela revient à dire qu'il faut un *Recueil d'exercices grammaticaux*, puisés, non pas seulement dans le Livre de lecture, mais aussi dans la Bible et ailleurs encore.

Et maintenant que ce *Recueil d'exercices* soit publié séparément, ou bien qu'il soit annexé aux Livres de lecture, ou bien même intercalé dans les règles grammaticales des *Appendices grammaticaux*, tout cela ne tire pas à conséquence. C'est une question de forme et d'agencement. L'essentiel, c'est que les règles grammaticales soient, non seulement bien sues, mais encore et surtout bien comprise et bien appliquées. Tout est là.

Il va sans dire que l'*Appendice grammatical* du Livre du cours moyen devra figurer aussi dans le Livre du degré supérieur, et cela après avoir subi quelques adjonctions, les plus importantes et toujours conformément au *Programme général* des écoles primaires.

Cet *Appendice*, — ainsi conçu pour le 3<sup>me</sup> *Degré*, — remplacerait tout naturellement ces insipides et interminables théories sur le nom, sur le verbe, sur l'analyse logique, sans oublier le *participe passé suivi d'un infinitif* !

Au reste, en nous conformant aux *Tolérances grammaticales* que la Direction de l'Instruction publique nous a adressées par sa circulaire du 5 août 1901, nous ferons disparaître

les chinoiseries grammaticales, qui ne sont pas du domaine de l'école primaire.

De cette façon, nous aurons notre *grammaire fribourgeoise* qui remplacera avantageusement ces grammaires exotiques, qui ne répondent ni à nos besoins ni à nos croyances religieuses.

Encore deux mots avant de poser la plume. Ce sont tout simplement des réminiscences. Voici la première : Je ne crois pas que M. Horner ait jamais eu l'intention de supprimer la grammaire à l'école. Mais il ne voulait pas, ainsi qu'il nous l'a dit à plus d'une reprise, il ne voulait pas que l'on perdit un temps énorme à étudier des *subtilités* de l'orthographe de règle, alors qu'on ne faisait rien ou presque rien pour l'orthographe d'usage, qui apprend à écrire la partie essentielle des mots.

Voici le second souvenir : M. A. B. est dûment averti : C'est que les districts de la Gruyère et de la Veveyse ont le monopole du travail et du progrès. A Fribourg, où M. Horner a exercé les fonctions d'Inspecteur, et dans le reste du canton, tout n'est que routine et sans valeur !

*Un vieux Magister.*

---

## QUELQUES RÉFLEXIONS SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE

---

La gymnastique scolaire tend à prendre dans notre canton un essor réjouissant. Un programme uniforme, simple et bien conçu, des explications spéciales données dans maintes conférences, un examen périodique ont été un stimulant salutaire.

Mais n'y a-t-il pas encore quelques lacunes. Examinons les faits. Les élèves suivent les cours de gymnastique depuis 7, 8 ou même 10 ans jusqu'à leur émancipation. Qu'arrive-t-il bien souvent ? Les garçons obtiennent ou extorquent un congé d'été la quinzième et même la quatorzième année.

Dans la généralité des communes, où cet enseignement ne peut se donner que pendant la belle saison, ces derniers élèves ne suivent les leçons que durant quelques heures.

L'éducation physique de l'enfant est donc négligée au moment où son corps se développe le plus. Voilà la première et la plus importante conséquence de notre système.